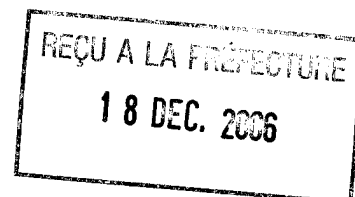


Service instructeur
Coordination
des Actions Territoriales

11^{ème} Commission - N° 2007/I-Me/03

Service consulté



BUDGET PRIMITIF 2007

VIE LOCALE (POLITIQUE F 03)

Résumé : Le budget consacré à la politique Vie Locale en 2007 s'élève, en crédits de paiement, à **11 719 920 €** (10 350 000 € en investissement et 1 369 920 € en fonctionnement) et en autorisation de programme à **7 500 000 €**

Ce budget marque l'engagement du Département, tant pour la politique de développement local en faveur des Communautés de Communes ayant élaboré une charte de développement que pour les investissements structurants des trois grandes villes et des deux communautés d'agglomération pour lesquelles je vous propose un accompagnement de leurs grands projets dans le droit fil de celui qui leur a été accordé au titre des contrats d'agglomération (2004-2006).

Par ailleurs, la politique d'aide aux bâtiments communaux et édifices culturels est maintenue au niveau des années précédentes.

L'engagement du Département au soutien des projets des communes et des intercommunalités est un axe fort de notre intervention en faveur du bien vivre des Haut-Rhinois.

Deux rapports spécifiques vous sont présentés pour permettre le renouvellement en 2007 et 2008 de notre engagement aux côtés des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

Dans deux ans, les avancées du Projet pour le Haut Rhin devront nous permettre la mise en place d'un ambitieux dispositif de contractualisation avec les territoires afin de favoriser l'émergence de projets structurants, au sein de territoires de vie, espaces vécus par nos concitoyens.

Le budget «vie locale» qui vous est proposé pour 2007 est un budget maîtrisé, dont les caractéristiques générales sont les suivantes :

	AP	CP Inv.	CP Fonct.	Total CP 2007
Programme F031 (développement local)	600 000	550 000	1 350 000	1 900 000
Programme F032 (grandes villes)	0	4 700 000	0	4 700 000
Programme F034 (bâtiments communaux, édifices culturels et gendarmeries)	3 150 000	3 100 000	0	3 100 000
Programme F035 (communautés d'agglomération)	3 750 000	2 000 000	0	2 000 000
Journée des secrétaires de Mairie			19 920	19 920
Totaux	7 500 000	10 350 000	1 369 920	11 719 920

	Recettes
Remboursement par les communautés de communes du trop perçu pour les agents de développement	10 000

Le détail de ces interventions vous est proposé ci-après.

I/. L'AIDE AU DEVELOPPEMENT LOCAL (PROGRAMME F 031)

Dans le cadre du Budget Primitif 2007 un rapport d'orientation pour un renouvellement de la politique de développement local pour les années 2007-2008 vous est proposé.

Les propositions budgétaires qui vous sont faites sont les suivantes :

En investissement :

	AP	CP
Nature 20414 - Fonction 71	570 000 €	510 000 €
Nature 20418 - Fonction 71	20 000 €	30 000 €
Nature 2042 - Fonction 312	10 000 €	10 000 €

En dépenses de fonctionnement :

- 1 300 000 € pour les subventions de fonctionnement en faveur des projets portés par les communes et intercommunalités et pour la prise en charge des agents de développement.
- 40 000 € pour les subventions de fonctionnement en faveur des projets portés par des associations,
- 10 000 € pour les subventions de fonctionnement en faveur des projets portés par d'autres organismes publics.

En recettes de fonctionnement :

Il y a lieu de prévoir un montant de 10 000 € pour le remboursement par les Communautés de Communes du trop perçu pour leurs agents de développement.

II/. PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT AVEC LES VILLES DE COLMAR, MULHOUSE ET SAINT-LOUIS (PROGRAMME F 032)

Le partenariat pour l'investissement a été institué en 1999 avec les villes de Colmar et Mulhouse et en 2000 avec la ville de Saint-Louis.

Cette forme d'aide aux grandes villes répond à trois objectifs :

- mieux cibler et valoriser l'aide départementale sur des investissements structurants,
- permettre d'inscrire l'aide départementale dans la durée par une participation financière stable et constante du Département,
- simplifier les procédures administratives d'attribution des subventions du fait qu'un seul service départemental traite l'ensemble du dossier.

Fort de la réussite de cette démarche depuis 1999, un nouveau partenariat avec les Villes de COLMAR, MULHOUSE et SAINT-LOUIS a été mis en place lors du Budget Primitif 2006 (rapport n° 2006/I – 11^e/01 du 8 décembre 2005).

En effet, une enveloppe triennale tenant compte de la population et des compétences exercées a été attribuée à chacune de ces villes.

Cette enveloppe est mobilisable au fur et à mesure de la présentation des projets prêts à démarrer. La Commission Permanente a délégation pour assurer la prise en considération des opérations et en règle générale, le suivi du dispositif.

Un comité technique comprenant des représentants de la collectivité et du Département se réunit au moins deux fois par an afin de faire le point sur le contenu et l'avancement des projets.

Ainsi, chaque commune dispose d'une autorisation de programme mobilisable sur trois années (de 2006 à 2008). Les autorisations de programme votées au Budget 2006 s'élèvent à :

- Ville de COLMAR 5 250 000 €
- Ville de MULHOUSE 6 000 000 €
- Ville de SAINT LOUIS 1 500 000 €

Au 15 octobre 2006, le montant des autorisations de programmes engagés est de :

- Ville de COLMAR 2 000 000 €
- Ville de MULHOUSE 1 273 826 €
- Ville de SAINT LOUIS 404 000 €

Dans le cadre du partenariat pour l'investissement avec les Villes de COLMAR, MULHOUSE et SAINT LOUIS pour la période 2006-2008 et sur la base des autorisations de programme inscrites au BP 2006 pour un montant de 12 750 000 €, il est proposé d'inscrire 4 700 000 € en crédits de paiement pour les opérations envisagées en 2007 se répartissant ainsi :

- Ville de COLMAR 1 500 000 €
- Ville de MULHOUSE..... 2 500 000 €
- Ville de SAINT-LOUIS 700 000 €

III/. AIDES AU PATRIMOINE COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL (PROGRAMME F 034)

Ce programme concerne l'ensemble des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (à l'exception des trois grandes villes du Département et des Communautés d'Agglomération) pour les travaux sur bâtiments affectés à un service public communal ou intercommunal, édifices culturels, presbytères, gendarmeries et maintien du commerce local.

1) Bâtiments communaux et maintien du commerce local

a. Bilan de l'année 2006

A la date du 13 octobre 2006, 82 dossiers ont été examinés par la Commission Permanente pour un montant de 1 892 263 €. Un montant de 1 687 810 € a été mandaté, ce qui représente une consommation de 84,40 %.

b. Inscriptions budgétaires 2007 :

Afin de répondre aux sollicitations qui interviendront en 2007 et d'honorer les engagements des exercices précédents, je vous propose d'inscrire en autorisations de programmes :

- 2 000 000 €

et en crédits de paiements :

- 1 900 000 €.

2) Édifices culturels

a. Bilan de l'année 2006

A la date du 13 octobre 2006, 100 dossiers ont été examinés par la Commission Permanente représentant 1 047 393 € de subventions accordées. Un montant de 920 000 € a été mandaté aux collectivités locales et aux conseils de fabrique ou presbytéraux fin octobre 2006, soit une consommation de 52,60 %, sachant que d'autres versements seront effectués jusqu'à la clôture de l'exercice budgétaire.

b. Inscriptions budgétaires 2007 :

Je vous propose d'inscrire en autorisations de programmes :

- 1 000 000 €

et en crédits de paiement:

- 1 100 000 €.

3) Gendarmeries communales ou intercommunales

a. Au courant de l'année 2006, 3 dossiers (Thann, Sausheim et Illfurth) ont été examinés par la Commission Permanente pour un montant de subvention de 225 402 €.

b. Inscriptions budgétaires 2007 :

Pour l'exercice 2007, nous avons reçu à ce jour une demande de subvention pour la Gendarmerie de SOULTZ. Je vous propose d'inscrire en autorisation de programme :

- 150 000 €

et en crédits de paiement :

- 100 000 €.

IV/. DOTATION D'ACCOMPAGNEMENT DES CHARGES DE CENTRALITE DES DEUX AGGLOMERATIONS HAUT-RHINOISES (DACCAHR) (F035)

Un rapport spécifique pour accompagner les deux agglomérations vous est présenté au BP 2007.

En effet pour prolonger notre soutien aux agglomérations de Colmar et Mulhouse dont le contrat d'agglomération 2004-2006 se termine au 31 décembre 2006, je vous propose d'inscrire pour 2007 les autorisations de programme et crédits suivants :

- en autorisation de programme (AP) : 3 750 000 €
- en crédits de paiement CP : 2 000 000 €

V/. JOURNEE D'INFORMATION DES DIRECTEURS GENERAUX, SECRETAIRES DE MAIRIE ET DE STRUCTURES INTERCOMMUNALES

La journée d'information des Directeurs Généraux, Secrétaires de Mairies et de structures intercommunales est organisée tous les ans à l'automne.

Sont invités les conseillers généraux, les directeurs généraux des services et secrétaires des mairies, les directeurs généraux des services et les agents de développement des structures intercommunales.

Cet événement est l'occasion pour le Département de communiquer sur ses politiques auprès de fonctionnaires de terrain, véritables relais de notre collectivité.

Les thématiques abordées les années précédentes ont ainsi concerné les déchets, les loisirs de plein air et la politique montagne, l'eau, le tourisme et en 2006 le logement.

Cette journée est toujours un franc succès et a réuni cette année près 300 personnes, contre 250 l'année précédente.

Des exposés ont lieu le matin, des visites de sites l'après midi.

Le budget global de la manifestation, fixé depuis plusieurs années à 16 600 €, doit être réévalué proportionnellement pour tenir compte de l'augmentation constante du nombre de participants, soit un montant de 19 920 € sur le chapitre 011 – article 6232

** ** *

** ** *

En conclusion, je vous propose d'inscrire au BP 2007 un montant total de 11 719 920 € en crédits de paiement (10 350 000 € en investissement et 1 369 920 € en fonctionnement) et de 7 458 704 € en autorisation de programme qui se répartit ainsi :

Programme F 031 - développement local

En investissement :

- ♦ 600 000 € en autorisation de programme
- ♦ 550 000 € en crédits de paiement

En fonctionnement :

- ♦ 1 350 000 € en crédits de paiement
- ♦ 10 000 € en recettes

Programme F 032 - partenariat avec les grandes villes

En investissement :

- ♦ 4 700 000 € en crédits de paiement

Programme F 034 - patrimoine communal

En investissement :

- ♦ 3 150 000 € en autorisation de programme
- ♦ 3 100 000 € en crédits de paiement

Programme F 035 - contractualisation avec la CAC et la CAMSA

En investissement :

- ♦ 3 750 000 € en autorisation de programme
- ♦ 2 000 000 € en crédits de paiement

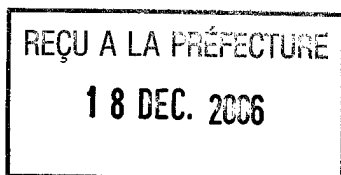
Journée des secrétaires de Mairies

En fonctionnement :

- ♦ 19 920 € en crédits de paiement

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et inscrire les crédits nécessaires à la politique «vie locale» au BP 2007 et donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de l'ensemble de cette politique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'BUTTNER' in a more standard script.

Charles BUTTNER

Propositions AP/CP BP 2007 Vie locale

Numero de Programme	Libellé du programme	AP proposés BP 2007	Crédits de paiements proposés BP 2007
F031	Développement local	600 000,00	550 000,00
F032	Partenariat avec les villes	0,00	4 700 000,00
F034	Patrimoine communal	3 150 000,00	3 100 000,00
F035	Contrats Agglo CAC et CAMSA	3 750 000,00	2 000 000,00
		7 500 000,00	10 350 000,00

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006

Propositions BP 2007 Vie locale

Récapitulatif détaillé des inscriptions budgétaires en dépenses de fonctionnement

Politique	CP proposés
F03	1 369 920,00
	1 369 920,00

Total 1 369 920,00

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006

Propositions BP 2007 Vie locale

Récapitulatif détaillé des inscriptions budgétaires en recettes

FONCTIONNEMENT

006COORD. ACTIONS TERRITOR

Code	Politique	Chapitre	CP proposés
F031	Développement local	75	10 000,00
			10 000,00

Total 10 000,00

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006